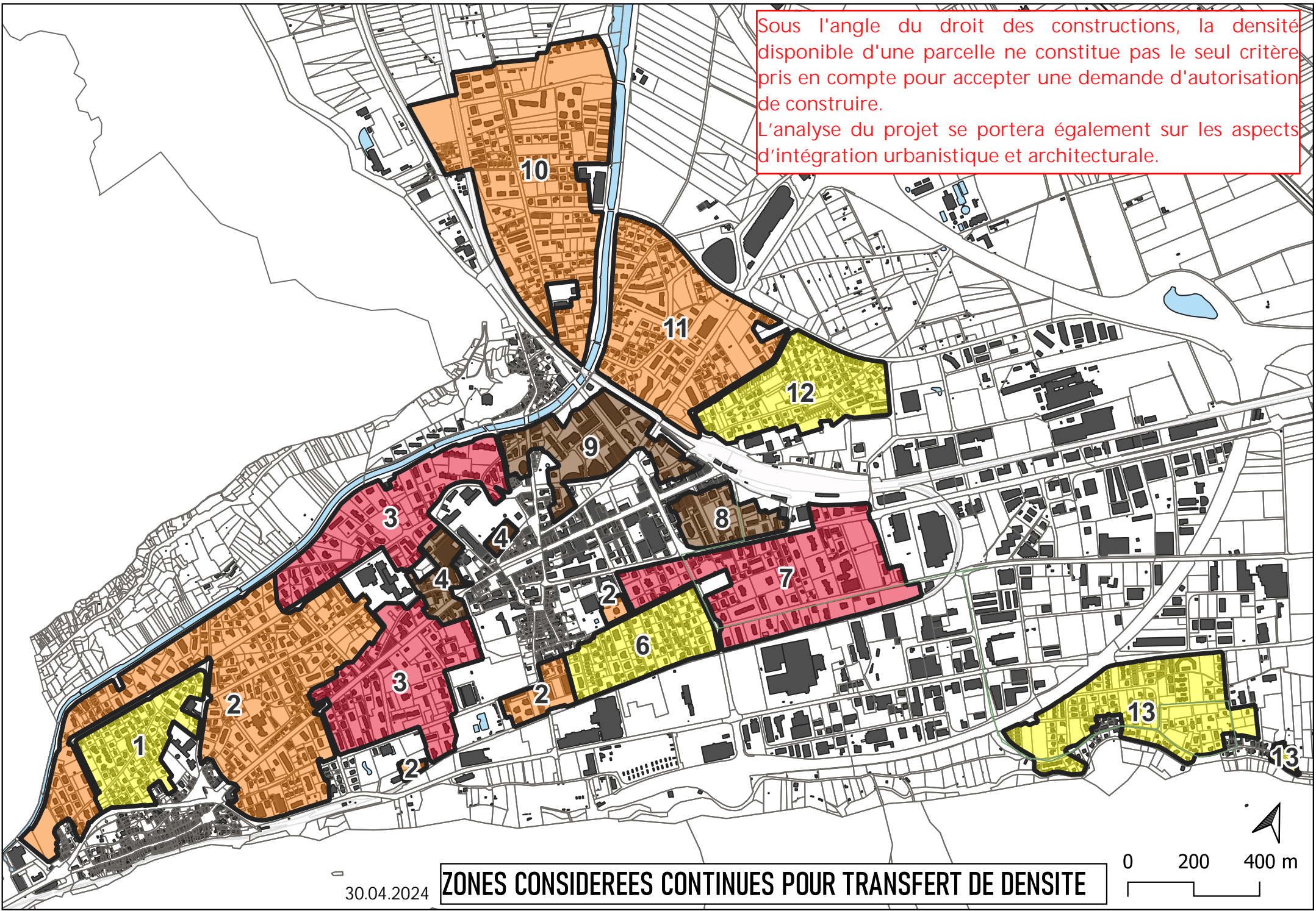


Sous l'angle du droit des constructions, la densité disponible d'une parcelle ne constitue pas le seul critère pris en compte pour accepter une demande d'autorisation de construire.
L'analyse du projet se portera également sur les aspects d'intégration urbanistique et architecturale.



30.04.2024

ZONES CONSIDEREES CONTINUES POUR TRANSFERT DE DENSITE

